

## TAI – Technicien d’Assistance en Informatique

**Présentation :** Le technicien d’assistance informatique installe, configure et dépanne les postes informatiques fixes ou mobiles, ainsi que leurs périphériques, afin d’adapter le poste de travail aux besoins des utilisateurs. Il assiste l’utilisateur sur site, dans un environnement de réseau, afin d’assurer le bon fonctionnement de son poste de travail. Il travaille de façon autonome tout en respectant la demande du client et tout en rendant compte selon des procédures prédéfinies de ses interventions.

### Objectifs :

- Mettre en service des équipements numériques
- Intervenir sur les éléments de l’infrastructure
- Assister ou dépanner les clients ou les utilisateurs

### Programme :

Période d’intégration : Accueil, présentation des objectifs de la formation, connaissance de l’environnement professionnel, adaptation du parcours de formation, introduction au marketing emploi.

**Module 1 :** Installation d’un système ou déploiement d’un master dans un poste client, intervention sur les composants matériels d’un équipement numérique, mise à jour, configuration et personnalisation, sécurité.

**Module 2 :** Intervenir sur les éléments de l’infrastructure : Installation et configuration d’un service réseau (TPE et entreprise) intervention sur un équipement et service réseau (entreprise - intervenir sur un annuaire réseau de type Active Directory).

**Module 3 :** Intervention sur une infrastructure réseau - installation et administration d’un serveur réseaux Windows - déploiement des applications et personnalisation des postes clients, dépannage des dysfonctionnements d’accès au réseau.

### Métier :

Le TAI travaille de façon autonome tout en respectant la demande du client et tout en rendant compte selon des procédures prédéfinies de ses interventions. Cette activité peut se dérouler dans des lieux très variés tels que son atelier technique, les bureaux ou au domicile de l’utilisateur, souvent sous le regard du demandeur de l’intervention.

**Références :** NSF : 326r – Formacode : 31081, 31080 – ROME : I1401, I1307, H1101

**Emplois / débouchés :** SI d’entreprise, responsable numérique, intervenant technique à domicile.

**Poursuites de formation :** Technicien supérieur systèmes et réseaux (TP-01351)

**Prérequis :** Pratique régulière de la micro-informatique. Pratique de l’outil informatique (connaissance du clavier et utilisation de l’outil micro) demandée. Aisance relationnelle (contact client) Intérêt pour les technologies digitales.

**Informations :** Information collective le 26/01/2023 à 14h à Draguignan  
MODE 83 – 42, bd Général Leclerc 83300 Draguignan  
Date de la formation du 21/02/2023 au 04/01/2024

### Formation Qualifiante

#### TP Niv 4 – Bac

1168 heures en centre  
252 heures en entreprise

#### Financement :

Prise en charge possible par Pole Emploi (Montant de la formation à titre indicatif : 14202.88 €)

**Effectif :** 12 stagiaires

#### Modalités pédagogiques :

Formation en présentiel  
Modulaire, individualisée, accompagnement personnalisé, mise en pratique permanente sur plateau technique, période de stage en entreprise.

#### Méthodes pédagogiques :

Formation essentiellement pratique (ateliers, simulations, mises en situation, analyse réflexive...) Accompagnement personnalisé, apports théoriques, démonstrations, questionnements, confrontation entre pairs, vérification des acquis.

#### Modalités d’évaluation :

**Présentation TP TAI (Niv IV)**  
Pendant la formation : Evaluation formative, Travaux dirigés, Projets de groupe, (EP) Evaluation de compétences professionnelles

#### Accueil personnes en situation de handicap :

Solution individuelle  
Locaux et accès adaptés.

#### Conditions d’admission, modalités et délais d’accès :

- Formulaire de candidature,
- Tests de positionnements,
- Entretien de motivation
- Réponses aux candidatures le 6 janvier par téléphone et email.

#### Dépôt de candidature :

Avant le 20/02/2023  
A [contact@mode83.net](mailto:contact@mode83.net)  
Au N° 04 94 50 98 90  
Après de votre agence : Pôle Emploi / Mission Locale / AvieCAP